

Richmond, le 1^e mai 2024

TRANSPORT SCOLAIRE

MESSAGE IMPORTANT AUX PARENTS

Informations importantes

Le CSF gère près de 175 routes de transport scolaire dans la province. Les transporteurs tels que Lynch Bus Lines, First Student Canada, Diversified, A1 et Berry & Smith jouent un rôle essentiel dans le soutien aux familles et à l'apprentissage des élèves. Ils travaillent assidûment pour fournir un service sécuritaire, efficace et conformes aux délais.

Le processus d'inscription annuel permet aux transporteurs scolaires de planifier en fonction des demandes ainsi que de déterminer les trajets d'autobus avant le début de l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la période d'inscription aura lieu du 1^e mai au 15 juillet 2024.

Consigne d'inscription au transport scolaire

Pour qu'un élève inscrit au CSF reçoive le service de transport tout au cours de l'année scolaire 2024-2025, le parent/tuteur.ice doit soumettre une demande d'inscription en ligne. La période d'inscription est répartie du 1^e mai au 15 juillet 2024, et le site d'inscription restera ouvert jusqu'au 30 septembre 2024. Cependant, toute inscription reçue entre le 15 juillet et le 30 septembre 2024, sera considérée tardive et la place de l'élève ne pourra pas être garantie dans l'autobus pour la rentrée scolaire.

Formulaires d'inscription et autres en ligne

L'inscription devra être faite en ligne par le parent/tuteur en cliquant sur le lien suivant:

<https://transport.csf.bc.ca/>

Le parent/tuteur.ice doit remplir un formulaire d'inscription par enfant.

La page concernant le transport scolaire disponible sur le site web du CSF, propose également plusieurs informations concernant le transport scolaire ainsi que d'autres formulaires qui pourraient être utiles.

Trajets d'autobus

Les transporteurs développeront les trajets d'autobus durant la saison estivale en fonction des demandes reçues dans la période du 1^e mai au 15 juillet 2024.

Les familles ayant complété l'inscription avant le 15 juillet 2024, recevront l'information à propos de l'arrêt qui leur est assigné et le temps de ramassage et dépôt, une semaine avant la rentrée scolaire.

Le CSF ne peut pas garantir un siège d'autobus à la rentrée scolaire aux élèves qui n'ont pas été inscrits avant le 15 juillet 2024.



Bertrand Dupain
Secrétaire-trésorier par intérim